

République Rwandaise

Ministère des Finances et de l'Economie

AD
7P

Comptabilité Publique

11 juillet 1987

n° 523 du 28/7/87



MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE
Comptabilité Publique
B.P. 87 Kigali

Référence :
Annexe :
Objet :

Madame, Monsieur
..... Annette NYISHYIREMBAKE
..... Cade
S/c de M. M. Ndirakobuca Directeur
N° 100000 Comptable et Administration
S/c de M. M. Ndirakobuca Directeur Général
N° 100000 Comptable et Administration
.....
~~.....~~

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue mercredi 08 juillet 87, à 9H00, au Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette réunion concernait l'informatisation des traitements des agents de l'Etat, en même temps que leur paiement par virement bancaire ou postal.

Fait à Kigali, le 10.07.87

Daniel Enallard
DANIEL ENALLARD,

Conseiller Technique à la Direction Générale de la Comptabilité Publique.



MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Comptabilité Publique

B.P. 87 Kigali

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 08 JUILLET 1987
RELATIVE A L'INFORMATISATION ET AU DEVELOPPEMENT
DU PAIEMENT PAR VIREMENTS DES TRAITEMENTS DES
AGENTS DE L'ETAT.**

Référence :

Annexe :

Objet :

La réunion initialement prévue le mercredi 08 juillet à 8 heures à la "Centrale Comptable et Organisation" s'est finalement tenue à 9 heures au Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Participaient à cette réunion:

-Pour le MINIFOPE,

*Narcisse NTAMVUTSA, Chef de la Division Comptabilité à la Direction des Traitements et de la Comptabilité.

-Pour la Caisse d'Epargne du Rwanda,

*Alphonse KAYUMBA, Chef du Service des Etudes

*Gaspar MULINDABABISHA, Chef de service adjoint de l'Informatique.

-Pour la Centrale Comptable et Organisation à la Présidence de la République,

*Arne RASPER, Directeur du Projet

*Harald NATTERMANN, Informaticien

*Antoinette NYISHYIREMBERE, Cadre

-Pour le MINIFINECO,

*Télesphère NIYIBIZI, Chef de la Division de la Centralisation et de la Reddition des Comptes de l'Etat, (D.G. Cpté Public)

*Jean de Dieu AYABAGABO, Chef de Bureau à la Direction de l'Ordonnancement (D.G. Budget),

*Daniel EPAILLARD, Conseiller Technique à la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

1.- Monsieur RASPER prenait la parole pour exposer l'objet de cette réunion: Il précisait que le Président de la République, dans son discours du 15 juin 87, avait évoqué la question du paiement des traitements des agents de l'Etat dans les termes suivants:

"Compte tenu des avantages qu'il présente, nous préconisons le système du paiement des traitements par virements, en commençant par les agents sous-statut, pour arriver, dans un deuxième temps, aux agents sous-contrat. Nous demandons donc aux établissements financiers que pour le personnel de l'Etat, les conditions d'ouverture de compte, notamment de dépôt minimum, ne soient pas exigées".

En sa qualité de conseiller auprès des Etablissements publics, Monsieur RASPER a estimé que le paiement des traitements par virements constituait une tâche réalisable par la Caisse d'Epargne du Rwanda, grâce, notamment, à son matériel informatique, actuellement sous utilisé. La Caisse d'Epargne interviendrait alors comme prestataire de services à l'égard de l'Etat. En outre, il ajoutait que cet Etablissement dispose de locaux suffisamment vastes pour y accueillir une cellule du MINIFOPE et, éventuellement, par la suite, des agents chargés des traitements, dans autres Ministères.

Ayant fait part de ce projet aux divers services intéressés (MINIFINECO - MINIFOPE - CAISSE D'EPARGNE) un accord de principe est intervenu. L'objet de cette réunion était donc de définir les conditions de mise en œuvre de ce projet. Dans ce but il remettait à chacun des participants à la réunion un "plan de travail" dont une photocopie est jointe au présent compte-rendu.

2.- Avant d'aborder les différents points du "plan de travail" distribué, Daniel EPAILLARD, faisait la mise au point suivante concernant l'évolution du projet de "Paiement des traitements par virements", afin de justifier les raisons qui poussent le MINIFINECO à voir aboutir rapidement ce dossier:

Le souhait d'un développement du paiement des traitements par virements résulte d'un rapport en date du 03 septembre 1986, adressé à Monsieur le Directeur Général de la Comptabilité Publique, dans lequel il était montré les effets négatifs du système actuel de paiement des traitements par accreditifs, tant au niveau de la trésorerie de l'Etat (double débit momentané - minimum 15 jours - du compte du Trésor à la B.N.R. pour un montant approximatif de 75.000.000 FRW), qu'au niveau des opérations effectuées chez les Comptables Publics, notamment de Préfectures, sans oublier les risques liés au maniement de fonds importants.

En outre, le développement de ce mode de paiement des traitements conditionne, d'une certaine façon, la mise en place de la nouvelle présentation de la Comptabilité de l'Etat chez les Comptables de Préfectures et de Sous-Préfectures.

Aussi la commission, chargée de la mise en place du dossier de Paiement des traitements par virements (MINIFOPE - MINIFINECO - B.N.R.), voit d'un oeil favorable la proposition faite par la Centrale Comptable et Organisation, en association avec la Caisse d'Epargne, dans la mesure où cela ne retarde pas son propre projet, tout en informatisant les traitements, réalisant ainsi d'une pierre deux coups.

Enfin la commission précise qu'elle conçoit la proposition en cause de la façon suivante:

a) -le MINIFOPE conserve la Direction de l'Etablissement des traitements, au moins pour le personnel sous-statut, même s'il utilise les locaux et le matériel de la Caisse d'Epargne.

b) -la Caisse d'Epargne intervient en tant que prestataire de service, mettant son "savoir-faire" et son ordinateur avec les équipements périphériques à la disposition de l'Etat et notamment du MINIFOPE. En contrepartie l'Etat paiera à la Caisse d'Epargne une rémunération, fixée contractuellement, établie sur la base de proposition chiffrées qui lui seront présentées.

3.- Objectifs recherchés.

Tous les traitements des agents payés mensuellement seront progressivement informatisés et payés par virements.

L'informatisation et le paiement par virements sont des opérations concomitantes pour ceux qui ne sont pas déjà payés par virements.

Les opérations se feront d'abord à partir des agents "sous-statut" et s'étendront progressivement aux agents "sous-contrat" dans la mesure où leur situation est suffisamment stable.

4.- Etapes de réalisation des objectifs.

Le MINIFOPE va fournir, pour le 31/07/87, le calendrier souhaité pour l'informatisation du personnel "sous-statut". Pour le personnel "sous-contrat", on avisera en fonction les premiers résultats.

5.- Conditions techniques de réalisation (Soft-Ware).

Monsieur NATTERMANN, informaticien à la Centrale Comptable et Organisation, va voir si le programme "paye" dont dispose le fournisseur (SOMECA) correspond aux exigences du MINIFOPE.

Cette question est à étudier en collaboration entre la C.C.O., le MINIFOPE et la SOMECA.

Ce point devrait être réglé pour le 20 juillet 1987.

6.- Besoins en matériel techniques (Hard-Ware).

Le Centrale Comptable et Organisation (Mr.NATTERMANN) va étudier avec la C.E.R. les besoins en matériels techniques (imprimante - Claviers-Ecrans...) nécessaires pour cette opération, en fonction des matériels existant déjà à la Caisse d'Epargne.

Compte tenu des besoins en matériels périphériques, et de leurs conditions d'acquisition, un calendrier d'installation du projet pourra être remis le 30/07/87.

7.-Conditions financières.

Les conditions financières de ce projet, c'est-à-dire la participation qui sera demandée à l'Etat, en rémunération de la prestation de service de la C.E.R., vont faire l'objet de propositions chiffrées et justifiées. Elles seront remises pour le 15 août 1987. Pour le calcul des conditions financières, a été proposé un contrat d'une durée de 4 ans.

Fait à Kigali, le 10.07.87

DANIEL EPAYLLARD,
Conseiller technique à la Direction
Générale de la Comptabilité
Publique.

Informatisation et virements bancaires des salaires
des agents de l'Etat

=====

1. Définition des objectifs

1.1. Informatisation

Prop. : Traitement des salaires de tous les agents qui touchent des salaires fixes (mensuels).

1.2. Virement bancaire

2. Etapes de réalisation des objectifs

2.1. Informatisation

2.1.1. Agents traités par le MINIFOPE (16.000)

- . Agents qui touchent déjà par virement
- . Agents de la catégorie
- . Agents de la catégorie etc...

2.1.2. Agents traités par le MINIJUST (1.500)
(étapes comme sous 2.1.1.)

2.1.3. Agents traités par le MINIPRISEC (21.000)
(étapes comme sous 2.1.1.)

2.2. Virement bancaire.

.../...

3. Soft-ware (Programmes de l'Ordinateur)

3.1. Eléments à saisir

Ils sont la base de chaque exploitation ultérieure

3.2. Définition de l'out-put (p.e. feuilles de paie, liste des retenus, liste du net à payer pour chaque payeur etc...)

3.3. Contrôle de la convenance du programme de la SOMECA

3.3.1. Documentation du logiciel standard

3.3.2. Présentation et démonstration en pratique

3.3.3. Test avec des cas concrets

3.4. Détermination des ajustements éventuels à apporter au programme

3.5. Devis concernant l'achat du programme, les coûts des modifications éventuelles, du service après vente.

4. Besoin en hard-ware suivant les étapes de réalisation

4.1. Estimation du temps d'utilisation des terminaux (Saisie initiale, mise à jour courante, exploitation)

4.2. Installation pour le "Service de Traitement"

4.2.1. Matériel informatique

- . Nombre des postes de travail
- . Qualité et vitesse de l'imprimante

4.2.2. Autre équipement de bureau

4.3. Installation de la C.E.R.

- . Définition des limites du système actuel
- . Suffisance de l'onduleur, de la mémoire vive etc...
- . Câblage

4.4. Devis (prix et délais de livraison) concernant l'acquisition du matériel et son entretien ultérieur.

4.5. Intégration des données dans le package F.I.R.S.T. de la C.E.R.

.../...

5. Réalisation

- 5.1. Calendrier d'installation et de la mise sur ordinateur
- 5.2. Besoin en personnel par étape
- 5.3. Autres aspects organisationnels
 - . Organisation du flux des informations
 - . Dessin et impression des formulaires, listings etc...
 - . Formation du personnel
 - .. en informatique (opérateur/saisie/back-up/contrôle).
 - .. en administration (collecte des données, distribution des listings, virements etc...).

6. Incidences financières

- 6.1. Prix d'achat du hard-ware et des programmes
- 6.2. Frais d'entretien du matériel, frais d'utilisation des installations de la C.E.R.
- 6.3. Loyer du bureau de la C.E.R.
- 6.4. Rémunération des institutions financières par leur service
- 6.5. Frais d'exploitation courante (papier, rubans, cassettes, électricité etc...).

7. Modalités du contrat entre MINIFOPE - C.E.R.

8. Proposition concrète au Gouvernement